

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE MARDI 21 DÉCEMBRE 2021, À 20H04.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Françoise siège en séance extraordinaire, ce 21 décembre 2021, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3
Monsieur Alain Leblanc, conseiller #4
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement et forme le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présent par visioconférence :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

3. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

155-12-2021

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Constatation de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Prévisions budgétaires pour l'année 2022
6. Programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024
7. Période de question
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

5. PRÉVISION BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE comme le prévoit l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

156-12-2021

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2022 tel que présenté.

Budget 2022			
REVENUS		DÉPENSES	
Taxes		Administration générale	
Taxes générales	443 552	Conseil municipal	29 623
Matières résiduelles	54 058	Greffe et application de la loi	1 200
Déploiement de la fibre optique	11 712	Gestion financière et administrative	152 800
Total	509 322	Évaluation	13 707
Paiements tenant lieu de taxes		Gestion du personnel	200
Paiements tenant lieu de taxes	19 547	Autres dépenses administration	37 719
Total	19 547	Total	235 249
Services rendus		Sécurité publique	
Services rendus aux organismes	19 900	Police	48 782
Autres services rendus	19 697	Protection contre les incendies	66 117
Total	39 597	Sécurité civile	0
Imposition de droits		Autres dépenses sécurité publique	2 000
Permis et droits de mutation	7 000	Total	116 899
Total	7 000	Transport	
Intérêts		Voirie municipale	142 107
Intérêts banques et arrérages	2 100	Voirie - Route Savoie	3 500
Total	2 100	Déneigement (rangs et route Savoie)	105 442
Autres revenus		Éclairage des rues	2 300
Revenus divers	600	Circulation et stationnement	10 764
Total	600	Transport collectif / en commun	2 149
Transferts		Autres dépenses transports	300
Transferts de droit	514 718	Total	266 562
Transferts relatif à des ententes	224 979	Hygiène du milieu	
Total	739 697	Élimination des matières résiduelles	69 103
Grand total des revenus	1 317 863	Total	69 103
		Aménagement, urbanisme, zonage	
		Aménagement & urbanisme	18 971
		Total	18 971
		Loisirs et culture	
		Salle municipale/multifonctionnelle	33 702
		Autres (Loisirs-Biblio-Aréna)	23 794
		Total	57 496
		Frais de financement	
		Intérêts sur emprunt	10 782
		Total	10 782
		Total - dépenses fonctionnement	775 063
		Total - conciliation à des fins fiscales	519 000
		Total - remboursement en capital	23 800
		Grand total des dépenses	1 317 863

ADOPTÉE

6. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter annuellement son programme triennal des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents tel qu'il est prévu dans l'article 953.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal des immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années à venir. Son adoption confirme l'intention du Conseil municipal, mais ne constitue pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE certains projets figurant au PTI sont sous réserve d'approbation gouvernementale;

157-12-2021

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION	
2022	
Pavage	300 000
Enseignes pour les bâtiments municipaux (salles)	10 000
Lignage des stationnements et passage piéton	2 000
Achat terrain derrière la caisse et frais notariés	6 000
Nouveau développement - Études diverses	14 000
Aménagement sentier Franlageois	10 000
Rénovation de la salle municipale	100 000
Aménagement de la bibliothèque	75 000
Total	517 000
2023	
Pavage	252 404
Nouveau développement	20 000
Acquisition d'équipement et d'outils divers	5 000
Rénovation du Chalet des Loisirs	10 000
Total	287 404
2024	
Pavage	100 000
Nouveau développement - Travaux divers	50 000
Total	150 000

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTION

La séance se tenant à huis clos, aucune question n'a été acheminée à la municipalité.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

158-12-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h12.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et
secrétaire-trésorière